

- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- présents suppléants : 8
- procurations : 11
- votants : 65
- suffrages exprimés : 65
- abstentions : 0
- pour : 65
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/126

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant de Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Christine LEMANT (suppléante de Rose-Marie COLOMES), Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, David RECURT (suppléant de Aimé COURTADE), Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE à Jean Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Jean Marc BABOU, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Patrick ABADIE à Cécile SAINT MARTIN et Gérard SABATHIE à Jacqueline ALFONZO.

Absents excusés : Hervé CARRERE, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, et Didier FAVARO.

Objet : Décision modificative budgétaire n°3 pour le budget principal – Modification de crédits

Une décision modificative est nécessaire ajuster les crédits du budget principal.

Il est rappelé sur la construction du centre aquatique intercommunal a débuté début 2024. Les factures déjà acquittées ont déjà permis de justifier certaines subventions et de solliciter les montants correspondants. C'est le cas pour les subventions suivantes :

Département : 484 925 € (reliquat 2022, subventions 2023 et 2024) alors qu'un montant de 284 925 € avait été inscrit au budget au compte 1323,

Etat : 400 000 € (DSIL 2024) alors qu'un montant de 200 000 € avait été inscrit au budget au compte 13462,

Région : 600 000 € (acompte demandé selon l'état d'avancement sur la base d'une subvention accordée de 1 200 000 €) alors qu'un montant de 400 000 € avait été inscrit au compte 1322,

ANS : 149 700 € (avance selon l'état d'avancement sur la base d'une subvention de 499 000 €) alors qu'un montant de 100 000 € avait été inscrit au compte 1328.

Il convient de constater ces nouveaux montants. Il est proposé dans le même temps une baisse des crédits ouverts sur le FCTVA dont le compte 10222 avait été inscrit à hauteur de 1 037 500 €. Compte tenu du rythme de versement du FCTVA et de l'échéancier des paiements, ce montant ne sera sans doute pas atteint à la fin de l'année et il est proposé de le réduire.

Article	Chapitre	Fonction	Service	Opération	Réel/ Ordre	Dépenses	Recettes
1322	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
1323	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
1328	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 49 700.00 €
13462	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
10222	10	232	Pisc2		Réel		- 649 700.00 €
Total investissement						0.00 €	0.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (65 pour)

DECIDE

- De valider la décision budgétaire modificative n°3/2024 du budget principal portant modification de crédits telle que ci-après présentée :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Opération	Réel/ Ordre	Dépenses	Recettes
1322	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
1323	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
1328	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 49 700.00 €
13462	13	323	Pisc2	2023-02	Réel		+ 200 000.00 €
10222	10	232	Pisc2		Réel		- 649 700.00 €
Total investissement						0.00 €	0.00 €

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Publiée le 26 SEP. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200670787-20240917-2024-126-BF
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024